



**PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE**  
**PRÉFET DE GUADELOUPE**

Service de presse

Basse-Terre, le 8 novembre 2018

**LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE**

**Les dispositions relatives à la sécurité du public  
pour la Route du Rhum-Destination Guadeloupe**

Événement sportif et maritime, la Route du Rhum-Destination Guadeloupe compte parmi les manifestations les plus populaires de l'archipel. Trois lieux consacreront cet événement à Pointe-à-Pitre et à Basse-Terre :

- > Le village du MACTe, qui accueillera les concurrents et sera le lieu de manifestations festives en soirée.
- > Le village de la Marina à Pointe-à-Pitre qui sera un lieu d'exposition et de découverte des bateaux de la course.
- > Le village de Basse-Terre, installé sur l'esplanade du port qui sera un point de vue pour la bouée de Basse-Terre, un lieu d'animation et d'exposition.

**Le dispositif de sécurité général**

Un dispositif important de sécurité sera mis en œuvre durant les horaires d'ouverture des villages situés au MACTe, à la Marina de Pointe-à-Pitre et sur l'esplanade du port de Basse-Terre. Il sera renforcé lors des animations musicales en soirée et des arrivées de concurrents et adapté en fonction des circonstances locales.

80 fonctionnaires de la police nationale appuyés par un à deux pelotons de gendarmes mobiles (20 à 40 militaires), des fonctionnaires de la police municipale, 10 sapeurs-pompiers du SDIS en permanence sur site, 10 bénévoles de la Croix-rouge et 95 agents de sécurité seront engagés à cette occasion.

L'objectif de ce dispositif coordonné par le préfet est d'assurer la sécurité de la population.

**Stationnement et circulation, les aménagements à Pointe-à-Pitre**

La circulation et le stationnement autour et aux abords du MACTe seront interdits du vendredi 9 novembre au dimanche 25 novembre 2018 dans les rues suivantes :

- . Rue Louis Douldat (partie comprise entre le rond point et la résidence Darboussier)
- . Rue Henri Cicofrant
- . Rue Jacques Cachemir (partie comprise entre la rue Gaston Bervile et la rue du MACTe) neutralisée tous les soirs à partir de 17h et à l'occasion des arrivées des concurrents de la course.

Le stationnement sera interdit rue Raspail sur le côté droit de la chaussée.

**Contact presse :**

Service de la communication interministérielle  
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr  
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)

[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)

[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)



## PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

### PRÉFET DE GUADELOUPE

La circulation se fera à sens unique pour tous les véhicules dans la rue Maurice Belmont située sur le territoire des communes de Pointe-à-Pitre et du Gosier, du carrefour Blanchard jusqu'à l'entrée du parking de l'Aquarium du vendredi 9 novembre à 6 heures au dimanche 25 novembre à 00h00.

#### **Les parkings publics gratuits et les navettes à Pointe-à-Pitre**

- > parking du tennis club la marina ( impasse bas du fort)
- > parking près du restaurant le Pacifique ( à proximité de l'hôtel fleur d'épée bas du fort)
- > parking du palais des sports du Gosier- ( navette)
- > parking du supermarché Géant Casino du Gosier (disponible à partir de 21 h et le dimanche) ( navette)
- > parking de l'université des Antilles (disponible le soir )
- > parking entrée la marina (après le rond-point Blanchard)
- > le long des quais Foulon et Lefebvre (navette)
- > la gare routière de Bergevin ( navette)
- > Parkings urbains de Pointe-à-Pitre (point navette place de la victoire)

Des navettes de bus gratuites sont mises en place pour accéder aux villages. Les arrêts sont matérialisés « Route du Rhum – Destination Guadeloupe ».

Une navette maritime de 30 places au départ de la marina (aquarius) desservira le MACTe et le Yacht Club toutes les heures:

- > de 15h à 17h, du lundi au jeudi et le dimanche,
- > de 17h à 1h du matin le vendredi et le samedi.

#### **Les recommandations du préfet :**

- > Éviter la circulation en centre-ville ;
- > Se garer en périphérie ou des zones de stationnement sont prévues,
- > Préférer l'utilisation des navettes bus.
- > Emprunter les cheminements piétons ;
- > Respecter les consignes de sécurité, en particulier aux abords du plan d'eau ;
- > Solliciter les services d'urgence en cas de nécessité (des postes de secours seront situés dans les différents villages).

#### **Contact presse :**

Service de la communication interministérielle  
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr  
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

---

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)



[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)



[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)